



**Commune de Belmont-sur-Lausanne
Municipalité**

**COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 4 juin 2015**

Gustave Muheim

**Administration générale, Finances, Personnel, TL, Délégué
aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter le cordial salut de votre Municipalité. Excepté notre demande pour un crédit d'étude (à croire que nous y prenons goût), cette soirée estivale est la vôtre, adaptation de votre règlement de fonctionnement « oblige ».

Depuis la fin de la semaine dernière et le scoop de 24 heures, une communication municipale relative aux tunnels autoroutiers est certainement très attendue de votre part. Une autre, relative celle-ci aux effets pernicioeux de la Loi fédérale révisée sur l'aménagement du territoire, intéressera toute personne possédant un lopin de terre, éloigné de l'autoroute, aujourd'hui encore constructible, mais pour lequel l'avenir s'assombri « méchamment ».

Comptes 2014

Lors de votre dernière séance, je vous avais transmis les chiffres positifs du bouclage des comptes. Aujourd'hui, si les chiffres restent dans le noir, le résultat s'est un « chouia » amélioré, après révision des comptes. Comme le mentionnera certainement votre Commission des finances dans son rapport, la mise en œuvre, le 1er décembre dernier, du nouveau programme comptable, joliment nommé « Abacus », a fait souci à notre Boursier ... et au fournisseur du logiciel. Aujourd'hui, tout est « aligné couvert », et ainsi attesté par notre organe de révision.

Personnel communal

A deux reprises, une fois par voie budgétaire et une autre fois indirectement par le crédit de construction accordé le 30 avril dernier, vous nous avez autorisés à engager une personne à 50 % qui sera en charge, dès le 1er juillet, de nos Ressources Humaines (RH).

Après dépouillement d'une trentaine de dossiers et audition de six candidats, dont trois à deux reprises, le choix de la Municipalité s'est porté sur Madame Olivia Gaillard, domiciliée à Villeneuve. Pour la « petite histoire », il n'y a aucun lien de parenté avec votre ancienne secrétaire et notre collaboratrice Isabelle Gaillard. Et pour le « fun », ces auditions se sont montrées particulièrement complexes à mener, ayant en face de nous des personnes dont la profession est ... d'auditionner !



Edouard Abetel, qui ne le connaît pas ? Dans quelques semaines, notre collaborateur prendra sa retraite, bien planifiée. S'il n'avait pas fait un break d'une année, Edouard serait aujourd'hui dans sa 34ème année au service de notre Commune ! Plus de trois décennies d'un parcours au service des Cancoires, tout un bail dans un poste où l'on ne voit le travail que s'il n'est ... pas fait (je pense à la neige quand elle ne cesse de tomber et aux tas d'immondices et autres déchets que des « mal éduqués » se plaisent à abandonner sur notre territoire).

En consultant son dossier, je n'ai trouvé que quatre lettres de sa part : la première du 21 septembre 1980 où il fait son offre de service, la deuxième du 27 août 1986 où il annonce démissionner « pour une place qui me conviendrait mieux », la troisième du 4 juin 1987 où il postule pour le poste de responsable de la voirie, enfin la dernière du 14 août 2014, par laquelle il nous annonce « pouvoir bénéficier de la caisse de pension » et nous quitter le 31 août 2015, « après de nombreuses années passées au service de la population qui me laisseront beaucoup de bons souvenirs ».

La Municipalité, et l'entier du personnel communal, remercient Monsieur Edouard Abetel pour son travail en faveur de notre collectivité. Nous lui souhaitons une longue, heureuse et active retraite, très certainement en relation avec ce qui lui est très cher, le monde agricole.



Le roi est mort, vive le roi : pour remplacer l'irremplaçable Edouard, la Municipalité a retenu la candidature de Monsieur Raymond Veyre, nouvel habitant de Belmont depuis le 1er avril, mais connaissant bien notre village. Il nous apporte une expérience aguerrie dans les travaux inhérents aux Services extérieurs d'une commune, qu'il met depuis ce lundi au profit des Cancoires.

Don

Le récent séisme qui a frappé le Népal a amené la Municipalité à faire un don de Fr. 3'500.- à la Chaîne du bonheur.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic



Daniel Delaplace

**Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux - PPP
(Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**



Vin communal

La récolte du chasselas est restée modeste en quantité, d'autant plus que les nouveaux plans sur fil de fer ne sont pas encore en production, renouvellement de notre parcelle communale oblige. Par contre, la dernière vendange a produit un blanc de qualité, sanctionné par la distinction des Lauriers d'Or Terravin.

Même constat pour les cépages de rouge. Le Pinot noir a aussi produit une vendange de qualité, tout comme le Gamaret et le Garanoir, grâce pour ces deux derniers à une vendange avancée et à un tri particulièrement soigné pour contrer les effets de la mouche « suzukii »

Comme l'an passé, la Municipalité a décidé que le vin communal ne serait pas proposé à la souscription publique, qui ne rencontre plus un écho très important, mais qu'il fera l'objet de la présente information à votre Conseil et sur le site communal.

Pour ne pas décevoir les fidèles amateurs des crus communaux, des cartons de 6 bouteilles de rouge ou de blanc et des cartons mixtes (3 rouges/3 blancs) seront toujours proposés pour la vente à la Bourse communale, dans la limite des stocks disponibles et au même prix que l'an passé.



Je vous remercie de votre attention.

Daniel Delaplace, municipal



Chantal Dupertuis

Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles

Pas de communications



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Travaux sur l'autoroute

Lors de la séance de votre Conseil du 26 juin de l'an dernier, nous vous avons fait part des premières informations plus précises sur les travaux autoroutiers qui auraient un impact possible sur notre village.

Nous avons alors pu faire part de nos soucis et émettre des suggestions afin de déboucher sur des solutions qui seraient gagnantes pour toutes les parties.

Un an après, force nous est de constater que le dossier n'a pas beaucoup avancé, en termes d'écoute de la part de l'OFROU, sur les recherches de solutions tendant à minimiser, au maximum, les effets des travaux sur les riverains situés à proximité immédiate.

Lors des séances réunissant l'OFROU et les communes traversées par l'autoroute, nous sommes intervenus afin d'attirer l'attention sur le déficit d'informations ainsi que sur la nécessité de rencontrer les propriétaires concernés par les travaux, et ceci avant de lancer les procédures de mise à l'enquête. Ces suggestions ont été accueillies poliment mais sans suite tangible.

La Municipalité a demandé, par courrier et à plusieurs reprises, une séance pour traiter du suivi des problèmes évoqués lors de la séance de mai de l'an dernier et de recherches de solutions. Nous attendons toujours une réponse.

C'est au titre de propriétaire foncier que la commune a été convoquée le 29 avril 2015, comme les autres propriétaires fonciers, pour prendre connaissance des emprises prévues par l'OFROU pour la réalisation des travaux. A ce moment, nous avons constaté que nous avons à faire à un rouleau compresseur qui avait son propre mode fonctionnement.

Devant cette attitude, nous avons écrit à l'OFROU pour :

- demander une réunion impérative entre ce service et les propriétaires impactés ;
- s'opposer au document faisant suite à la séance de présentation des emprises. Ce document n'étant pas un procès-verbal de décision mais uniquement une note de séance.

Et, d'autre part, nous avons écrit aux propriétaires concernés pour les informer de nos démarches.

La Municipalité mettra tout en œuvre pour s'assurer que l'impact des futurs travaux aura été minimisé au maximum tant pour les propriétaires riverains que pour l'ensemble du village.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes

Plan général d'affectation

MADR – Méthode automatique utilisée pour le calcul du dimensionnement des réserves

Et bien voilà, on s'est fait eus...

Vous n'avez pas encore reçu le rapport de gestion que les informations qu'il contient sont déjà dépassées.

En effet, en 2014 et à la demande du Canton, nous avons établi le bilan des réserves en zone à bâtir, pour les zones dans et hors périmètre compact. Pour rappel, l'Etat accordait aux communes, hors périmètre compact, une augmentation de population de 1% par année de 2008 à 2023, soit 15%. Ce bilan montre que notre réserve est de 28%. Il nous avait été bien spécifié que tant que la réserve n'atteignait pas 30% hors périmètre compact, les communes n'auraient pas à dézoner. Nous en avons pris note avec plaisir et à différentes reprises, cette information a été communiquée.

Mais, il semblerait que beaucoup trop de communes étaient touchées par un dézoning obligatoire et l'Etat, dans sa grande bonté, a décidé que le calcul se ferait sur les années 2008 à 2030, soit 22% à raison d'1% par année mais que, quand même faut pas exagérer, les communes qui seront au-delà de ce pourcentage devront dézoner.

Cet allègement permet à toutes les communes d'avoir une marge de manœuvre plus importante et à 23 d'entre elles d'éviter de devoir se lancer dans un processus de dézoning.

Malheureusement, ce n'est pas le cas de la nôtre. Ce qui revient à dire que selon nos calculs, ce sont près de 7'000 m² de zone à bâtir légalisée hors périmètre compact qui devront retourner dans une zone non constructible. Autant vous dire que la pilule sera très amère pour les propriétaires concernés.

Ne nous demandez pas comment nous allons nous y prendre car à l'heure actuelle, nous sommes dans l'attente de la procédure que le Canton décidera. Afin d'aider les communes touchées par le dézoning, ce dernier les accompagnera et les soutiendra dans ce processus. Des lignes directrices seront publiées cet été afin de préciser les objectifs cantonaux et d'identifier les démarches possibles. Puis, un guide détaillé suivra cet automne.

Ce dézonage influencera certainement sur la mise en œuvre de notre PGA et malheureusement, peut-être aussi sur son financement, car cette nouvelle exigence n'a pu être prise en compte lors de l'établissement du préavis N° 02/2015 qui octroyait un crédit complémentaire de Fr. 180'000.00 pour la poursuite et mise en vigueur du PGA.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce processus au fur et à mesure que nous en connaissons les détails et les exigences.

✍

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale